



## Licencier apres cette fait braquer

Par rono, le 05/06/2009 à 22:00

Bonjour,

ma copine est directrice de magasin dans une grande chaine de vetement,il ya peut elle a ete victime d un braquage asser special ,car tout porte a croire que il ya complicitier de l interieure,(en faite une personne ses introduit dans la reserve ,est entrer dans un des bureau ,a prit les clef du coffre,prit l argent et a remit les clef en place )et ces a cette instent que ma copine revenent de pose a trouver l individut en reserve ,qui ses sauver immediatement .voila le resumer de l affaire.

resultat ,elle a ete mise a pied en attendant le verdicte ,qui est licencier ,car ,le reproche qui lui font ces que normalement elle est senssee avoir les clef du coffre ,meme quand elle part manger ou en pose ,ceci nest nullement stipuller dans son contrat ,mais la ete par une note interne au tout les magasin ,bref ,elle est licensier ,elle a trois mois de preavies ,quil lui paye ,ainsi que ses conger payer ,son solde de tout compte et ses participation au benefice ,bref ,il la vire ,mais il lui paye tout pendent trois moies.elle na jamais eu dentecedent dans cette entreprise ,a gravis tout les echelon ,bref rien na dire si se nest cette affaire ,qui elle meme rconnait que c bizarre .a telle recourt ,on t il vraiment le droit de la licencier comme ca,aucun avertissement ,bref une bourde et dehors ,voila en vous remercient d avence